

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 17 novembre 2022

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an Deux Mille vingt-deux, jeudi 17 novembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 10 novembre 2022

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, M Didier REYMONDON, M VALLIER René, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Patricia FILLON, Mme Françoise DUBOEUF, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHAMBE pouvoir à Mme Françoise DUBOEUF
M Hervé PERRONNET pouvoir à M Noël BROCHIER

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : M Noël BROCHIER

Quorum : 8

Ordre du jour :

Présentation de la démarche CEPOS « Commune à Energie POSitive » par un agent du service de la transition écologique de la CCMDL

Adoption du compte rendu du conseil municipal du jeudi 20 octobre 2022

Délibération : Extinction éclairage public nocturne

Délibération : Adhésion au service mutualisé « Energie & Bâtiment »

Délibération : Subvention Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) – année scolaire 2022-2023

Délibération : Fixation des tarifs de location des salles communales pour l'année 2023

Délibération : Rapport annuel sur la collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés année 2021

Point sur l'aménagement des espaces verts

- Comptes rendus des commissions intercommunales

- Questions diverses.

→ **Présentation de la démarche CEPOS (Commune à Energie Positive) par le service Transition Écologique de la CCMDL**

Intervention de Athénaïs TRILLAT (chargée de mission énergies renouvelables et plan climat)

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais s'est engagée depuis 2013 dans la Transition Ecologique avec l'objectif TEPOS (Territoire à Energie Positive) en visant d'ici 2050 à diviser par deux sa consommation énergétique, tous secteurs confondus et de couvrir cette consommation par de la production d'énergies renouvelables locales.

Cet objectif ambitieux ne peut être atteint sans une véritable implication des élus municipaux dans un plan d'actions local mené par chaque commune constituant le territoire.

C'est pourquoi le service Transition Ecologique de la CCMDL intervient au sein des conseils municipaux pour présenter la démarche CEPOS (Commune à Energie Positive).

Cette présentation a pour but de transmettre le diagnostic énergétique de la commune (combien l'énergie coûte, les consommations...) ainsi que des premières pistes de projet visant à d'abord réduire les consommations d'énergie, puis à développer les énergies renouvelables. Un guide sera distribué à chaque commune début 2023, disponible en consultation en mairie afin que chaque citoyen puisse aussi avoir accès à ces informations

→ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 20 octobre 2022 est approuvé **à l'unanimité**.

→ M. le Maire a demandé au conseil de bien vouloir rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'attribution de marches du groupement de commande pour la prestation de service d'assurances pour les années 2023-2026.

→ **Délibération**

DELIBERATION : EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dispose dans son article 41 que « les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation »

L'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose, à ce titre, de la faculté de prendre des mesures en prévention, de suppression ou de limitation de l'éclairage. Une réflexion c'est engagé depuis 2016 sur l'opportunité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit sur tout le territoire de la commune, comme l'ont déjà expérimenté d'autres communes. Le dispositif permet de réaliser des économies sur la facture d'électricité. Outre l'enjeu économique, le projet répond par ailleurs aux recommandations amorcées par le Grenelle de l'environnement en matière de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre la pollution lumineuse. Il explique que les horloges astronomiques ont été installées par le SYDER. Les horaires seront fixés par arrêté municipal.

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION : ADHESION AU SERVICE MUTUALISE « ENERGIE & BATIMENT »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un service mutualisé « Energie & Bâtiment » s'est mis en place sur les 25 communes Rhodaniennes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Ce service vise à partager un technicien « énergie et bâtiment » entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. L'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti (chauffage, régulation, travaux d'isolation...) Le service mutualisé « Energie & Bâtiment » est porté par la CCMDL au travers du service Transition Ecologique situé dans le bâtiment du Parc Eco Habitat, en partenariat avec le SYDER lauréat de l'AMI SEQUOIA et de l'ALTE69 qui anime ce programme à l'échelle du Rhône.

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION : SUBVENTION Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

L'école privée étant en contrat d'association, la majorité des dépenses (salaires et charges du personnel, chauffage, électricité, entretien du bâtiment...) liées à l'école sont financées par le budget communal. La demande de l'OGEC pour cette année, dans le cadre de ce contrat s'élève à 46 484.66 €.

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION : FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2023

Le conseil municipal statue sur une petite hausse des tarifs de location des salles communales **à compter du 1er janvier 2023**. Ces tarifs n'avaient pas varié depuis 2014.

SALLE JEAN LETREVE

- Habitants de Pomeys	
- Journée + soirée	250,00 €
- Dimanche qui suit la soirée	60.00 €
- Vin d'honneur	130,00 €
- Mise à disposition après funérailles	60,00€
- <u>Salle des anciens</u> après-midi	45,00 €
- Personnes non domiciliées à Pomeys	
- Journée + soirée	340,00 €
- Dimanche qui suit la soirée	60.00 €

SALLE POLYVALENTE SAINT ROCH

- Habitants de Pomeys	
- Journée + soirée	690,00 €
- Vin d'honneur après mariage	255,00 €
- Personnes ou Associations non domiciliées à Pomeys	
- Journée + soirée	1 025,00 €
- Associations de Pomeys	
- Bal public ou réveillon	825,00 €

SALLE ASSOCIATIVE DU FOOT

- Journée +/- soirée	90,00 €
----------------------	----------------

DIVERS

Le Conseil Municipal décide de l'application d'une participation pour frais de chauffage « JEAN LETREVE » par jour de location : **selon arrêté du maire en vigueur**

Pour le début de l'année 2023 le montant est de 35€ et pourra être réévalué.

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2021

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION : ATTRIBUTION DE MARCHES – GROUPEMENT DE COMMANDE – PRESTATION DE SERVICE D'ASSURANCES POUR LES ANNEES 2023-2026

Pour rappel la Commune a approuvé par délibération du 16/12/2021 la convention constitutive de groupement de commande relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la passation des marchés d'assurances. L'objectif étant une mutualisation des moyens entre la CCMDL et les communes du territoire.

Suite au recrutement d'un AMO, le cabinet SIGMARISK, une consultation par voie d'appel d'offres a été lancée le 30 juillet 2022 avec une date limite de réception des offres fixée au 23 septembre 2022.

Le marché est prévu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'approbation des candidatures et l'ouverture des offres ont eu lieu lors de la CAO du 11 octobre 2022 et celle-ci s'est prononcée, conformément à l'article 10 de la convention de groupement de commande, sur l'attribution du marché à l'assureur ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de la consultation (valeur technique : étendue des garanties et services supplémentaires – absence de réserves mineures ; prix). A savoir :

Lot 1 : Dommages aux biens	Lot déclaré infructueux – une seule offre dont le montant dépasse les crédits budgétaires alloués
Lot 2 : Responsabilité civile	SMACL
Lot 3 : Protection juridique	2C CFDP
Lot 4 : Flotte auto	Groupama – solution de base Franchise Niveau 2 +PSE
Lot 7 : Cyber risque	Lot déclaré infructueux – aucune offre n'a été présentée

Approuvé à l'unanimité.

- **Point sur l'aménagement des espaces verts** : Suite au travail de la commission et aux recommandations du jury des villages fleuris, un travail va s'engager sur l'aménagement de nos espaces verts. En premier lieu, certains petits espaces en gazon sont difficiles à tondre et coûteux en termes de temps agent. Ils seront plantés en vivaces tapissantes. Certains massifs de fleurs qui étaient plantés en annuelles seront remplacés par des plantations de vivaces. Concernant le virage face à l'épicerie, 2 projets ont été présentés au Conseil, le choix se porte sur le projet numéro 2 qui comprendra des plants de différentes hauteurs, couleurs ainsi que des arbustes. Ceci permettra à terme d'économiser du temps d'arrosage mais aussi de l'eau.
- **Centre socio-culturel** : Le centre socioculturel coordonne chaque année la « semaine de la tolérance » devenue NOUVEAUX REGARDS en 2022, organisée avec le partenariat de plusieurs associations du territoire en novembre.
Le collectif propose du 22 novembre au 10 décembre, différentes interventions, auprès des scolaires et grand public, pour réfléchir ensemble et faire réfléchir sur différents thèmes liés à l'actualité et au vivre ensemble (homophobie, racisme, migrations, embrigadement, etc.). Des conférences, des débats, des projections et des spectacles sont ainsi proposés sur le territoire tout au long de cette période.
- **MAM** : La réponse à notre demande de subvention à la CAF sera connue en début d'année.
- **Cantine** : Suite à une visite des services de protection de la qualité de l'alimentation, un rapport nous a été envoyé. Quelques ajustements sont à apporter dans notre fonctionnement et dans notre relation avec le restaurant de la mairie.

→ **Compte-rendu commissions communales et intercommunales**

→ **Questions diverses** :

La date du prochain Conseil Municipal est le Jeudi 15 Décembre.

La séance est levée à 23h35.

Le Maire,
Jean-Marc GOUTAGNY

Le Secrétaire de séance,
M Noël BROCHIER

Affichée et publiée le